



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que :**

LES SÉANCES ORDINAIRES POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2022 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE CACOUNA SE TIENDRONT CONFORMÉMENT AU CALENDRIER APPARAISSANT CI-DESSOUS ET ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL LORS DE LA SÉANCE S'ÉTANT TENUE, LE 12 SEPTEMBRE 2022, À 19H30, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 415, RUE DE L'ÉGLISE À CACOUNA, LIEU HABITUEL DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

Voici le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour le restant de l'année 2022 :

| |
|---------------------------------|
| Le mardi 4 octobre 2022 |
| Le lundi 7 novembre 2022 |
| Le lundi 5 décembre 2022 |

Donné à Cacouna, ce quatorzième (14^e) jour de septembre 2022.


M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA
AVIS PUBLIC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Calendrier (révisé 2.0) des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022

Je, soussigné, Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte de l'Église Saint-Georges-de-Cacouna et au Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 14^e jour de septembre 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Cacouna, ce 14^e jour de septembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, reading "Félix Bérubé, notaire". The signature is written in a cursive style with a large initial 'F' and a long horizontal stroke at the end.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général &
greffier-trésorier